

**Procès-verbal du Conseil municipal
du jeudi 26 octobre 2023**



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, CUQUEMELLE, DOUCET, MALAUAUD, JANNETAUD N.

Procurations :

Excusés : TERRASSIER

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h.

Désignation du secrétaire de séance : M. Carmine CANFORA

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Robert JAMILLOUX, Conseiller Municipal de 1983 à 1989, Adjoint au Maire de 1989 à 1995, décédé la semaine dernière.

1. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 13 septembre 2023.

2. Restauration de la toiture de l'église : validation des entreprises

Les entreprises retenues sont :

- Lot n°1 : Echafaudage - maçonnerie : Entreprise BLANCHON pour un montant H.T. de 79 708,93 € soit un montant T.T.C. de 95 650,72€
- Lot n°2 : Charpente bois : Entreprise MARTINET pour un montant H.T. de 24 629,50 € soit un montant T.T.C. de 29 555,40 €
- Lot n°3 : Couverture bardeaux châtaignier et cuivrierie : Entreprise MARTINET pour un montant H.T. de 110 505,06 € soit un montant T.T.C. de 132 606,07 €
- Lot n°4 : Campanaire : Entreprise BODET pour un montant H.T. de 4 871,10 € soit un montant T.T.C. de 5 845,32 €

Le coût total des travaux est de 219 714,59 € H.T. soit un montant T.T.C. de 236 657,51 €. Approuvé à l'unanimité.

3. Demande d'un fond de concours pour l'acquisition d'un grappin

La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest propose d'obtenir un fonds de concours pour l'acquisition d'un grappin. L'acquisition de ce matériel permettra aux employés communaux de nettoyer les chemins communaux plus facilement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses H.T.	Recettes
Montant de l'acquisition du grappin 10 000,00 €	Fonds de concours Communauté de communes 50% 5 000,00 €
	DETR 40% 4 000,00 €
	Autofinancement Commune 10%1 000,00€
Total dépenses 10 000,00 €	Total recettes 10 000,00 €

Approuvé à l'unanimité.

4. Acquisition d'un grappin – subvention DETR

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'un grappin, dont le coût prévisionnel s'élève à 10 000,00 € HT soit un montant TTC de 12 000,00 €, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 10 000,00 € HT
- DETR (40%) : 4 000,00 €
- Fond de concours : 5 000,00 €
- Autofinancement communal : 1 000,00 €.

Approuvé à l'unanimité.

5. Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie : convention de mandat d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec le S.D.E.C.

Le Conseil Municipal de Saint-Pardoux-Morterolles envisage de remplacer le système de chauffage au fioul du bâtiment Mairie - Salle polyvalente – Logements par une PAC géothermique sur sondes avec un comparatif biomasse. A cet effet et suite à la restitution de l'audit énergétique, le Conseil Municipal estime nécessaire de réaliser, une étude de faisabilité technique et économique du projet d'implantation de cette solution avec un comparatif Biomasse. Cette étude, estimée à 3 155,00 € HT, peut être prise en charge par le Fonds Chaleur de l'ADEME via le Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse (CCRT 23) à hauteur de 70 %. La Commune prend en charge les 30% du montant hors taxes et la TVA.

Dans ce cas, la réalisation de l'étude doit être confiée au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude au SDEC. Le Syndicat se charge ainsi de la gestion technique, administrative et financière de l'étude qui sera réalisée par un bureau d'étude indépendant. Approuvé à l'unanimité.

6. Forêt communale : assiette de coupe de bois pour l'année 2024

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Assiette des coupes

- Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC de St Pardoux Morterolles	4B	4,46	E1	VENTE	BOIS FACONNÉS
FC de St Pardoux Morterolles	18U	8,02	E1	VENTE	BOIS FACONNÉS
FC de St Pardoux Morterolles	39B1	1,82	E2	VENTE	BOIS FACONNÉS

FC de St Pardoux Morterolles	25U	9,03	E5	VENTE	EN BLOC SUR PIED (BP)
FC de St Pardoux Morterolles	50U	9,72	E5	VENTE	EN BLOC SUR PIED (BP)
FC de St Pardoux Morterolles	43U	8,09	E5	VENTE	EN BLOC SUR PIED (BP)

- Le Conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité, l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupes non réglées comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC de St Pardoux Morterolles	HA	0,1	RA	VENTE	BOIS FACONNÉS

7. Projet éolien

La société Iberdrola devait venir en mairie le 08 novembre après midi. Le rendez-vous est reporté car la société sera à Paris pour recevoir un prix. Il propose de venir en mairie mercredi 15 novembre à 17h30.

8. S.P.A.N.C. : R.P.Q.S. année 2022 du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n°2023/09/06 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest en date du 19 septembre 2023, portant sur la proposition de présentation et d'adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2022. Cette délibération a obtenu 7 abstentions.

9. Questions diverses

Pas de questions diverses.

10. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤MAFPAH : Le directeur de CREUSALIS a contacté le Maire. Il demande l'autorisation à Monsieur le Maire ainsi qu'aux membres du conseil municipal d'ouvrir la MAFPAH afin d'accueillir des réfugiées syriennes et des enfants handicapés. C'est l'association VILTAIS qui s'occupe de tout. L'association prend la moitié des bâtiments de la MAFPAH.

➤Point sur les travaux en régie : Le terrain de pétanque est fait. Le terrain pour le PAV est prêt au cimetière de Saint-Pardoux. Le raccordement à l'assainissement collectif du gîte et de l'appartement à Morterolles est fait. Nettoyage de la châtaigneraie, les fossés ont été fait aux Rivailles, une buse a été posée dans le chemin à Morterolles à côté de la maison de M. POTVIN. La cour du gîte de Morterolles a été préparée pour mettre de l'enrobé. 2 raccordements au réseau d'eau ont été réalisé au village de Buze.

- Travaux de voiries aux Rivailles et à Morterolles : les travaux ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA. Aux Rivailles, le travail est mal fait. Prendre rendez-vous avec l'entreprise EUROVIA pour état des lieux.
- Avancée des travaux du vestiaire : l'entreprise DOMY a posé le placo (cloisons), Fredy a posé la plomberie, VIRONDEAU a fait l'électricité, le peintre a fait son travail. On attend le carreleur puis l'entreprise DOMY viendra poser les meubles.
- Compte rendu réunion associations : Cécile fait le compte rendu. Les associations présentent sont d'accord sur le principe. Chant de Pierres : concours de pétanque avec buvette – Cruque de ouf : jeux pour enfants et adultes et faire des décorations pour le village – Infusion : atelier de création pour les enfants – Open Door : faire le lien entre français et anglais – ACCA : participation en tant que bénévole – La Libellule : propose un spectacle. – Lou Vergier : se charge de la communication de l'évènement. Prévoir arrêtés débit de boisson et voirie. Prochaine réunion 1^{er} décembre. La date définitive, soit le 7 septembre 2024, soit le 14 septembre 2024 sera fixée à la prochaine réunion.
- Colis des aînés : Devis 2 164,71 € HT soit 2304,50 € TT. Il y a 3 colis EHPAD, 25 colis femmes, 18 colis hommes et 16 colis couple.
- Appel du Président du Syndicat des Monards au sujet du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement. Il propose à la commune d'adhérer au syndicat. Il prévoit une réunion avec les communes intéressées (Saint-Martin Château, Saint-Pierre-Bellevue, Soubrebost, Saint-Pardoux-Morterolles, Mansat-La-Courrière).
- Le Pardollien : M. et Mme LAUBY ont donné leur accord pour un article au sujet de leur renouvellement de vœux. Reprise des conseils municipaux de l'année 2023. Une page volante pour les associations.

La séance est levée à 19h12.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Carmin CANFORA